

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE LUNDI
5 OCTOBRE 2020 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Serge Fournier, conseiller :	siège n° : 5
Mme Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h01.
1 personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers septembre 2020
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Pas de point à traiter
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Adoption du règlement # 301-20 pour le bannissement des produits de plastique à usage unique
 - 9.2. Adjudication de contrat pour collecte des matières résiduelles
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Pas de point à traiter
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Adoption du procès-verbal du C.C.U. du 30 septembre 2020
 - 11.2. Demande de dérogation mineure DM2020-03
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
 - 13.1. _____
 - 13.2. _____
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-10-152 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-153 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes Maire

- Conseil des maires : Lancement appel d'offres site enfouissement technique.
- Les revenus éoliens seront un peu plus bas au BSL.
- MRC appui St-Gabriel route 298.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1

- Entretien de machinerie ça va bien – Les balises sont coupées.
- Le rechargement des chemins va peut-être aller plus tard.

M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2

- 354 lbs de déchets ramassés dans les fossés lors de la collecte avec les bénévoles.
- Collectes matières résiduelles : appel d'offres effectué et ouvert.
- Promotion : jardin communautaire a bien fonctionné.
- Nous suggère d'aller voir le rafraichissement à la bibliothèque

M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3

- Aqueduc : Appels d'offres effectués pour chemin du Mont-Comi

M. Serge Fournier, conseiller : siège n° : 5

- Suite à la résolution de Promotion Saint-Gabriel: activité de sensibilisation de la SQ à eu lieu.
- Camion incendie : les tests de boyaux ont été effectués.

Mme Bianca Gagnon, conseillère : siège n° : 6

- Pas de nouveautés en loisirs.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : nous donne de l'information concernant le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact environnemental (REAFIE);

Ministère de la Sécurité publique : nous indique qu'ils demeurent la porte d'entrée gouvernementale pour faire part de nos enjeux en lien avec la pandémie;

MRC de La Mitis : Nous envoie une résolution en lien avec une demande au PM-150;

MRC de La Mitis : Nous transmet une résolution pour la demande d'appui concernant la réfection de la route 298;

Les Aventuriers Équins : Dans un premier temps, demande à la municipalité de nettoyer une partie du sentier équin qui a été obstrué lors des récentes coupes de bois. Dans un deuxième temps, nous demande l'utilisation d'un lieu de stationnement pour leurs usagers.

20-10-154 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 5 octobre 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 5 octobre 2020 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #23360 à 23387	37 096.07\$
Prélèvements #2726 à 2749	85 130.50 \$
Salaire des élus (sept)	2 621.92\$
Salaire pompiers (23/08 au 12/09)	555.90\$
Salaire employés (23/08 au 12/09)	15 796.56\$
Total	141 200.95\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-155 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEPTEMBRE 2020;

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2020 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-156 9.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 301-20 POUR LE BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé pour le projet de règlement # 301-20 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté le 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 301-20 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique sur son territoire;

QU'une copie de ce règlement soit transmise à la MRC de La Mitis ainsi qu'aux commerces de détail du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ajournement de la séance est demandé par M. Sylvain Deschênes à 19h08

L'ajournement est levé à 19h27

20-10-157 9.2 - ADJUDICATION DE CONTRAT POUR COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de Les Hauteurs ainsi que de Saint-Charles-Garnier ont effectué un appel d'offres regroupé pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour la fin de l'année 2020 ainsi que des années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QU'une soumission conforme a été reçue en date du 24 septembre et qu'elle se détaille comme suit pour l'ensemble des trois municipalités:

Groupe Bouffard

Prix (avant taxes) :	Ensemble	Saint-Gabriel-de-Rimouski
2020 (2 mois)	22 967.25\$	10 966.65\$
2021	136 895.00\$	65 366.00\$
2022	139 632.00\$	66 674.00\$
2023	142 424.00\$	68 006.00\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission du Groupe Bouffard pour la cueillette des matières résiduelles sur son territoire pour les années 2020-2021-2022-2023;

QUE monsieur Georges Deschênes maire et monsieur Frédéric Lee directeur général soient autorisés à signer le contrat d'entente avec le Groupe Bouffard ainsi que tous autres documents relatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-158 11.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. DU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) de Saint-Gabriel-de-Rimouski le 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte et approuve le procès-verbal du CCU pour la réunion du 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-159 11.2 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2020-03

Demande de dérogation mineure numéro DM2020-03 déposée par madame Julie Degrace, actionnaire de 2844-9528 Québec inc. (Dépanneur central MG) situé au 285, rue Principale, lot 4 986 719 du cadastre du Québec, matricule 5565-57-1006. La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation d'une enseigne autonome d'une superficie de 4,85 m².

La demanderesse explique que l'ancienne enseigne autonome a été endommagée et doit être remplacée. Elle mentionne que l'ancienne enseigne autonome avait une superficie de 5,41 m² et que la nouvelle enseigne autonome qui sera installée aura une superficie de 4,85 m². Elle mentionne aussi que l'entreprise est associée à une bannière et que cette dernière exige des normes minimales préétablies en matière de visibilité.

Le règlement de zonage numéro 211-10 limite à 2,5 m² la superficie d'une enseigne autonome, considérant la largeur du terrain de la propriété.

LE CONSEIL MUNICIPAL REÇOIT ET ANALYSE CETTE DEMANDE :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du Règlement de zonage 211-10 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage 211-10 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme 210-10 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi du propriétaire est établie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enseigne autonome aura une superficie moindre que l'ancienne enseigne;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 30 septembre 2020 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune observation ou opposition n'ont été reçues.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accorde la dérogation mineure DM2020-03 telle que présentée, soit pour autoriser l'implantation d'une enseigne autonome d'une superficie maximale de 4,85 m².

Cette dérogation mineure s'applique au 285, rue Principale, lot 4 986 719 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

20-10-160 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

DE lever l'assemblée il est 20h49.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire